

COMMUNE DE MERIGNIES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 15 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le quinze janvier ,
Le Conseil Municipal de la Commune de MERIGNIES
Étant assemblé en session ordinaire, salle des réunions de la mairie, après
Convocation légale, sous la présidence de *M. Francis MELON*,

Nombre

de Conseillers en exercice

19

Étaient présents : *F. MELON, B. GHYSEL, J.J. BOUCKENOOGHE, A.M. RICHARD, M.H. CAUDRELIER, P.ALBERT, Y. PRUVOT, F DRECQ, P CHARLES, P LEVECQ, M BAUDEN, T LE POLLOZEC, S WAAST JP POUZADOUX B LEHAGRE J.P. FLEURY*

de Présents

16

de Votants

17

Absents: *P DHALLEWYN(pouvoir à F Melon), F. MULLEM, M. DECOTTIGNIES*

Nota. – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération est affichée à la porte de la Mairie

La convocation du Conseil avait été faite le jeudi 8 janvier 2009

Le Maire

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; *Anne-Marie RICHARD* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

logicil .doc

TRANSFERT DE GARANTIES DE LA SLE A LA SOCIETE LOGICIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 14 août 2008, la société SLE HABITAT nous informe qu'elle a transféré les garanties correspondantes aux financements accordés aux opérations faisant partie de l'apport partiel d'actif vers la société LOGICIL.

Il est dès lors nécessaire que le Conseil Municipal autorise le transfert des garanties accordées à la SLE vers LOGICIL.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal autorise ce transfert des garanties d'emprunts vers la société LOGICIL.

Décision adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 15 janvier 2009

Le Maire FRANCIS MELON

TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES **EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire n° 08-151 du 1 décembre 2008 relative au taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des Collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à compter du 1 janvier 2009 la rémunération du personnel d'encadrement du C.E.L. (Contrat Educatif local), de la surveillance cantine et de l'étude surveillée selon le tableau ci-joint.

	Enseignants	Professeurs des écoles	Instituteurs
CEL (ancien CATE)	21.33 €		
Surveillance cantine		11.51 €	10.24€
Etude surveillée		21.57€	19.20€

Décision adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 15 janvier 2009

Le Maire FRANCIS MELON

VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA GAILLARDERIE

Monsieur le Maire propose de vendre le terrain situé rue de la Gaillarderie cadastré A 1708 pour une surface de 114 m² à M et Mme PERRET demeurant 304 rue de la Chantraine à Mérignies.

Il propose de vendre cette parcelle au prix de 30 €le m².

Le montant de la cession s'élève à 3 420 €

Le Conseil Municipal souhaite qu'une clause soit inscrite à l'acte de vente interdisant la création d'une voie d'accès sur la rue de la Gaillarderie.

Après Examen et délibéré, Le Conseil Municipal accepte cette mutation immobilière et autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques par-devant notaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 15 janvier 2009

Le Maire FRANCIS MELON

SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une partie de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune pour lui permettre notamment de payer les colis distribués aux aînés à Noël.

Monsieur le Maire propose de verser par anticipation une partie de la subvention annuelle à hauteur de **5 000 €**

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention qui sera inscrite au budget 2009.

Décision adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 15 janvier 2009

Le Maire FRANCIS MELON

**Réalisation d'un prêt à taux fixe de 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et
consignations pour le financement d'une opération d'investissement prévue au budget
2008**

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignies, entend l'exposé de M le Maire sur l'opération d'investissement concernant l'extension du groupe scolaire Jacques Brel.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 600 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,30%

Echéances : *annuelles*

Durée totale du prêt : 10 ans

Amortissement du capital : naturel

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire , à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Décision adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 15 janvier 2009

Le Maire FRANCIS MELON